

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-035
Code matière : 7.1.2

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE

Département de l'Aveyron
Arrondissement de Millau
Canton de Saint-Affrique

Nombre de Conseillers en exercice : 15
de Présents : 14
de Votants : 15

Vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

Extrait du Registre
Des délibérations du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 30 Avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente avril à 18h30, le conseil municipal de Vabres l'Abbaye, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Frédéric ARTIS, maire.

Étaient présents : M. ARTIS Frédéric, Mme ARTIS Géraldine, M. BERNARD Arnaud, M. CAILHOL Gérard, Mme DELMAS Lidwine, Mme DURAND Sophie, M. MARAVAL Loïc, Mme MENRAS Nicole, Mme METGE Magali, Mme NEGRE Isabelle, M. PRIVAT Gaëtan, M. ROUSTAN Sébastien, M. ROZENZWEJG Henri-Jean, Mme RUDELLE Geneviève.

Procuration : M. DURAND Damien à M. BERNARD Arnaud

Secrétaire de séance : Mme RUDELLE Geneviève

Date de la convocation : 17 avril 2026

Objet : Vote du budget primitif 2026 : Budget eau potable.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal, le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement voté par chapitre s'équilibrent de la façon suivante :

Fonctionnement Dépenses Recettes : 146 684.59 €

Investissement Dépenses Recettes : 153 867.90 €

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la majorité des suffrages exprimés, 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 2 ABSTENTIONS s'étant manifestées :

- APPROUVE le budget primitif eau potable pour l'année 2026.
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture
012-211202866-20260430-2026035-BF
Reçu le 11/05/2026

COMMUNE DE VABRES L'ABBAYE
DELIBERATION : 2026-035
Code matière : 7.1.2

Ainsi délibéré à VABRES L'ABBAYE
Les jour, mois et an susdits
Suivent les signatures au Registre
POUR EXTRAIT CONFORME
Signé : Le Maire
Frédéric ARTIS

La secrétaire de séance

